



**Centre Communal  
d'Action Sociale**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du mardi 04 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 17h, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 29 mars 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 mars 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
<b>Membres élus</b>				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Bénédicte GUICHON		X		
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL			X	Esther SCHREIBER
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
<b>Membres nommés</b>				
8. Monique VILLA – UDAF	X			
9. Maryse ZELI – APF		X		
10. Josiane GABARROS – APEI		X		
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOQUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	7	4	2	
<b>Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :</b>				<b>9</b>

**Assistaient à la séance :**

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne  
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne  
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne  
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

**2023-04-08 CCAS : Approbation du compte administratif 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (8 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du Conseil d'administration adoptent les résultats présentés par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2022 du **budget principal** :

**Section de fonctionnement:**

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	655 844.00	607 504.54
012	Charges de personnel	1 361 800.00	1 350 983.31
022	Dépenses imprévues	6.00	/
023	Virement à la section d'investissement	25 000.00	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000.00	50 557.53
65	Autres charges de gestion courante	124 750.00	105 560.68
67	Charges exceptionnelles	1 146 100.00	1 053 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>3 365 500.00</b>	<b>3 167 606.06</b>

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	391 486.88	/
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 000.00	2 000.00
013	Atténuation de charges	0.00	975.52
70	Produits services, ventes diverses	195 200.00	178 363.12
74	Dotations et participations	2 574 500.00	2 646 337.22
75	Autres produits de gestion courante	202 313.12	202 221.11
76	Produits financiers	0.00	0.68
77	Produits exceptionnels	0.00	1 569.63
<b>TOTAL</b>		<b>3 365 500.00</b>	<b>3 031 467.28</b>

Résultat de l'exercice : - 136 138.78 €

Excédent N-1 : 391 468.88 €

**Résultat de clôture : 255 348.10 €****Section d'investissement :**

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Solde d'exécution reporté	8 162.60	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00	2 000.00
041	Opérations patrimoniales	850.00	821.88
16	Emprunts et dettes assimilées	1 504.20	1 013.74
20	Immobilisations incorporelles	13 743.20	0.00
21	Immobilisations corporelles	70 740.00	26 320.78
<b>TOTAL</b>		<b>97 000.00</b>	<b>30 156.40</b>

Les recettes		BP + DM 2022	
Chap.	Objet		
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000.00	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000.00	50 557.53
041	Opérations patrimoniales	850.00	821.88
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 645.80	20 582.80
16	Emprunts et dettes assimilées	1 504.20	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>97 000.00</b>	<b>71 962.21</b>

Résultat de l'exercice : 41 805.81 €

Excédent N-1 : - 8 162.60 €

**Résultat de clôture : 33 643.21 €**

**Reste à réaliser :**

Dépenses : 27 831.18 €

Excédent de financement de la section d'investissement : 5 812.03 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente  
Sandy CHAUCHEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président  
Par délégation  
Sandy CHAUCHEAU  
Vice-Présidente du CCAS



